

Conseil scientifique du 5 juin 2014
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno MENGOLI
Collège des enseignants	Xavier BONNAUD, Karen BOWIE, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, François GUENA, Patrick LEITNER, Jean-Pierre FRANCA, Stéphanie NAVA, Christian PEDELAHORE Armelle THONNART, Antonella TUFANO, Yann NUSSAUME, Alessia de BIASE, Philippe DUBOIS,
Personnalités extérieures	
Excusés	Guy AMSELLEM, Eric DANIEL-LACOMBE, Laurent SIMON, Bruno REICHLIN, Antoine BEVORT, Chris YOUNES, Christian MOLEY, Patrick DUGUET, Michael FENKER
Invité(e)s	Catherine COMET, responsable du service de la pédagogie, Caroline LECOURTOIS, Directrice adjointe, Bendicht WEBER, Président du CA.

L'ordre des questions traitées en séance est modifié comme suit :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil scientifique du 4 février 2014.
- 2 – Bilan sur le fonctionnement du Conseil Scientifique
- 3 - Point d'information Hesam Université
- 4 - Relocalisation : désignation de représentants du CS pour le suivi des études (B. Weber)
- 5 – Organisation d'une journée de réflexion sur la "Recherche en architecture" (Karen Bowie et Xavier Bonnaud)
- 6 - Organisation d'une série débats sur le doctorat en architecture au sein de l'ENSAPLV.(J Zetlaoui-Léger)
- 7 - Présentation du projet de création d'une filière "urbanisme" (J. Zetlaoui- Léger et R. Hoddé)

Le président ouvre la séance à 10h00.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil scientifique du 4 février 2014.

Sous réserve de l'ajout au point 3 de la mention suivante : Jodelle Zetlaoui-Léger, co-présentatrice de l'état des lieux sur les métiers de l'architecture, le CS du 4 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – Bilan sur le fonctionnement du Conseil Scientifique

Actuellement, l'ensaplv est un établissement public administratif. Le passage souhaité en établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel a incité l'école à créer de nouvelles instances : le conseil scientifique et CEVE.

Dans quelques mois, un premier bilan de configuration et de fonctionnement de ces instances sera présenté permettant ainsi une redéfinition de ces dernières.

Quels sont les objectifs du CS au regard de la formation initiale et des orientations de recherche ?

La question de la représentativité du corps enseignant dans sa globalité est alors soulevée. En effet l'approche par le projet est une approche majeure de la complexité de l'enseignement de l'architecture. Le CS doit sans doute travailler sur cette dimension et gérer la pluridisciplinarité de l'offre pédagogique de l'ensaplv.

Karen Bowie donne l'exemple de l'ensa de Versailles où les enseignants de TPCAU sont représentés au CS. A l'inverse l'expérience du CS à l'ensa de Grenoble n'a pas donné de résultats concluants.

Le débat pose également la question de l'opportunité d'un CS dans une école d'architecture. Il est à noter que la création du CS à l'ensaplv a finalement été acceptée malgré les réticences des enseignants de TPCAU, dans la mesure où sa spécificité était maintenue et permettait de combler le fossé entre la recherche et la formation initiale.

L'interrogation sur le fonctionnement et les missions du CS nécessite de s'interroger sur l'ambition collective de l'école, son projet d'établissement ; lesquels doivent être évalués au regard de la formation actuelle.

A cette fin, il est décidé :

- un bilan des missions et décisions du CS jusqu'à aujourd'hui sera présenté lors de la prochaine séance
- une note synthétique de chaque président de jurys évaluant les PFE sera sollicitée à la prochaine session et transmise au CS
- la définition d'un projet d'école croisant les enjeux de la relocalisation. La charte programmatique sollicitée par le CA dans ce cadre constituera un support de réflexion.

Bruno Mengoli conclut sur la stratégie d'orientation pédagogique que le CS est à même de fournir aux autres instances comme le CEVE et le CA. La transversalité des missions des instances permet d'insuffler une dynamique de groupe dans l'école.

3 – Point d'information Hesam Université

Jusqu'à présent l'ensapl v disposait d'un statut d'affilié au sein du Pres Hesam. La mise en place de communautés universitaires en remplacement des PRES engage la réouverture de ces statuts. L'ensapl v a profité de cette situation pour solliciter le statut de « membre » dès l'automne dernier au sein d'Hesam Université sur le projet stratégique de la communauté et la rédaction de ses statuts. Ceux-ci ne seront pas connus avant l'été semble-t-il.

Aujourd'hui la notion de membres fondateurs n'existe plus seuls existent les membres et les membres associés. Les premiers sont d'ores et déjà limités à une quinzaine, les seconds devront identifier les projets sur lesquels ils souhaitent être associés et s'investir dans le cadre d'une convention partenariale.

A titre indicatif quelques éléments de contexte permettant une réflexion sont cités : l'INP, l'ENSI et l'école du Louvre seraient positionnés comme membres associés avec des objectifs communs comme celui de créer un doctorat Hesam de conservateur. Par ailleurs, les ensa intègrent les COMUE en tant que « membres associés ».

Une demande de positionnement a été sollicitée auprès de l'ensapl v. La réponse que la direction de l'école leur a adressée repose sur la nécessité de lecture des nouveaux statuts avant tout engagement définitif pour mesurer les contraintes et avantages des deux postures.

Toutefois il est à noter que seul le statut « d'associé » offre une position plus favorable à l'ensapl v ; observer dans un premier temps pour opérer par la suite une montée en puissance bénéfique à l'école et ses étudiants et confirme l'appartenance à Hesam Université plus solidement que l'actuelle position d'« affiliée ». L'école apporterait alors sa spécificité dans un regroupement académique dont le sérail universitaire semble assez démuné aujourd'hui.

En outre les filières d'excellence comme le Labex et le Centre Michel Serres sont un atout exceptionnel pour les étudiants de l'ensapl v et ouvrent de nouvelles perspectives pour l'école. A terme tout étudiant dont le diplôme mentionnerait « ensapl v / Hesam Université » pourra se positionner sereinement sur le plan international.

Le ministère de tutelle est peu présent auprès des ensa dans toutes ces négociations. Aucune orientation concrète n'a été fournie aux intéressés hormis celle d'éviter un

regroupement trop important de plusieurs écoles d'architecture au sein d'un même Pres / COMUE.

4 - Relocalisation : désignation de représentants du CS pour le suivi des études (B. Weber)

Depuis le mois d'octobre 2013 et la signature d'une motion, l'ensaplv a missionné son directeur Bruno Mengoli pour engager des échanges avec l'agglomération de Plaine Commune afin de permettre l'aboutissement du projet de relocalisation de l'école. Une opportunité a rapidement émergé sur le site des "Cathédrales du rail" dans la Plaine Saint-Denis.

Dans le but d'explorer cette hypothèse, Plaine Commune engage aujourd'hui une étude pré opérationnelle sur le secteur, intégrant l'étude de faisabilité d'implantation de l'école au sein des "Cathédrales". Afin d'assurer le suivi de cette étude et les échanges avec les interlocuteurs extérieurs, un groupe représentatif de l'école est en cours de constitution.

Ce nouveau groupe permet de faire le lien avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre du projet et de porter les attentes programmatiques et le projet de l'école. Ce groupe de configuration resserrée permet plus de souplesse et de flexibilité pour conduire les échanges, le processus général demeurant sous le pilotage du groupe Relocalisation.

L'ensaplv est désormais engagée de façon concrète dans un processus de travail permettant de répondre rapidement aux attentes des partenaires territoriaux de l'école.

Aucun autre site de relocalisation n'est actuellement envisagé. L'hypothèse des « Cathédrales » n'est pas pour autant actée, ce qui relève de la seule compétence du MCC, néanmoins, l'étude pré-opérationnelle contribue à déterminer la faisabilité du projet et engage d'ores et déjà l'école par sa participation à son suivi. Il est à noter que la collectivité finance entièrement et seule cette étude ce qui affirme pleinement son souhait de voir l'ensaplv s'implanter sur ce site. La notion de projet urbain partagé prend alors tout son sens sur ce site.

Toutefois la relocalisation nécessaire de l'ensaplv induit des enjeux intellectuels, pédagogiques et politiques et soulève la question de la programmation. Des débats alimentés d'exemples de relocalisation d'autres écoles d'architecture et de retours d'expérience et d'usage pourraient être menés au sein de l'ensaplv pour favoriser le projet et son appropriation.

Un débat s'engage sur les pôles d'activités de ce groupe et les missions soumises à ses représentants. Une pré-programmation indiquant les grandes orientations du nouveau projet d'école pourrait d'ores et déjà être engagée sous le pilotage du groupe « Relocalisation ».

Il est à noter que l'objectif de ce groupe spécifique est d'assurer l'interface avec les interlocuteurs de l'établissement (comme mentionné dans la motion votée en CA du 23 mai 2014) et ne devra pas avoir la tâche d'élaborer lui-même le programme de l'école. Sous cette condition Patrick LEITNER se propose pour être le représentant titulaire du CS. J. ZETLAOUI-LEGER et K. BOWIE se proposent également pour le suppléer.

5 – Organisation d'une journée de réflexion sur la "Recherche en architecture" (Karen Bowie et Xavier Bonnaud)

Ce point sera débattu lors du prochain CS

6 - Organisation d'une série débats sur le doctorat en architecture au sein de l'ENSAPLV.(J Zetlaoui-Léger)

Ce point sera débattu lors du prochain CS

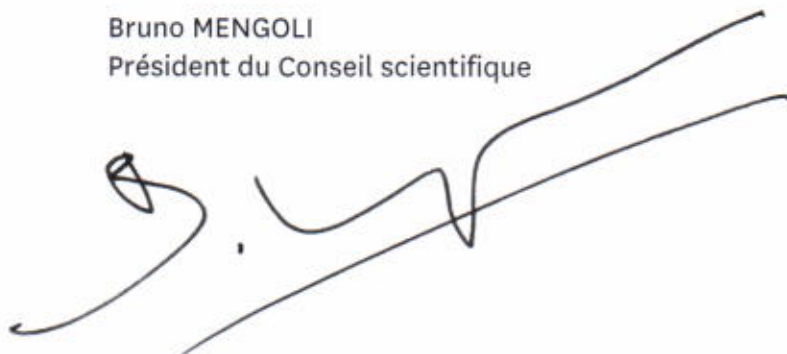
7 - Présentation du projet de création d'une filière "urbanisme" (J. Zetlaoui- Léger et R. Hoddé)

Ce point sera débattu lors du prochain CS

Le Président du CS lève la séance à 13h00.

Prochaine réunion : le mardi 1^{er} juillet à 14h30.

Bruno MENGOLI
Président du Conseil scientifique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned below the printed name and title of Bruno Mengoli.